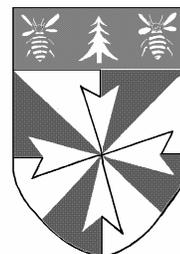


# LE BUGEACOIS

JOURNAL D'INFORMATIONS  
MUNICIPALES

SIÈGE SOCIAL : MAIRIE DE BUGEAT  
- CORREZE -



« Le Blason de BUGEAT » :  
Gironné d'or et d'azur de huit  
pièces à la croix de Malte d'argent  
brochant sur la partition, au chef de  
gueules chargé d'un sapin arraché  
d'argent accosté de deux abeilles  
volant d'or »

## SOMMAIRE DE CE NUMERO :

|   |                         |         |
|---|-------------------------|---------|
| 1 - L'ÉDITORIAL DU MAIRE  | Pierre FOURNET          | page 2  |
| 2 - LE JOURNAL  | (courrier des lecteurs) | page 3  |
| 3 - COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU TRIMESTRE |                         | page 4  |
| 3.1 - REUNION DU 10 JUILLET 2007                                |                         | page 4  |
| 4 - LES ASSOCIATIONS BUGEACOISES                                |                         | page 6  |
| 4.1 - GYMNASTIQUE VOLONTAIRE                                    | page 6                  |         |
| 5 - LA VIE DE BUGEAT : PRÉSENT et PASSÉ                         |                         | page 7  |
| 5.1 - ÉTAT CIVIL POUR LE 3EME TRIMESTRE 2007                    |                         | page 7  |
| 5.2 - LA RENTREE SCOLAIRE 2007                                  |                         | page 8  |
| 5.2 - LES ABEILLES DE BUGEAT                                    |                         | page 8  |
| 5.4 - MOTS CROISÉS  |                         | page 10 |
| 5.5 - OÙ, dans BUGEAT, cette photo a-t-elle été prise ?         |                         | page 11 |
| 5.6 - CONNAÎSSEZ-VOUS LA CORREZE ?                              |                         | page 12 |
| 6 - INFORMATIONS PRATIQUES                                      |                         | page 14 |
| 6.1 - NUMÉROS DE TÉLÉPHONE                                      |                         | page 14 |
| 6.2 - INFORMATIONS DIVERSES                                     |                         | page 15 |
| 7 - POINT DE VUE DE L'OPPOSITION MUNICIPALE                     |                         | page 20 |
| 8 - DEUX VIEILLES PHOTOS DE L'ANNÉE 1947                        |                         | page 21 |

---

Ont participé à la rédaction de ce numéro les conseillers municipaux :  
Daniel BUCHON, Pierre FOURNET, Serge LEBLANC, Jean-Pierre MOURIÉRAS  
et pour les Associations ou à titre individuel :  
Madame Michelle BONNEFOND, Yves ORLIANGE, Marie-Françoise DESAUTEZ, Jean-Yves URBAIN

Bugeacoises, Bugeacois,

En cette période de rentrée scolaire, je souhaite une année de travail fructueux aux jeunes et à leurs enseignants qui ont repris le chemin de l'école : ce sont 100 enfants qui sont scolarisés de la maternelle au CM2, répartis en 5 classes, l'équipe pédagogique étant restée la même. Au collège dont le principal, remplaçant Madame AUSSEL est, cette année, Monsieur PALU, l'équipe presque totalement renouvelée accueille 28 enfants dont 19 en 6<sup>ème</sup> et 9 en 5<sup>ème</sup>.

Une dizaine de nouvelles familles se sont installées à BUGEAT : je leur souhaite la bienvenue et une pleine réussite.

Les travaux routiers prévus sur la commune ont été réalisés par l'entreprise EUROVIA retenue pour avoir fait la meilleure offre : c'est environ 90.000,00 €uros que le Conseil a consacrés à ce programme routier.

Le projet finalisé de la future station de traitement d'eau potable est présenté au Conseil, le lundi 1<sup>er</sup> octobre par la société SOCAMA chargée de conclure l'étude.

Les travaux de mise aux normes de la retenue d'eau sur la Vézère pour l'étang de la Ganette vont être réalisés.

Je voudrais faire appel à la responsabilité des propriétaires d'animaux domestiques, et en particulier de chiens qui divaguent sur la commune et détériorent les sacs-poubelles ce qui gêne le travail des employés du SIRTOM et apporte des nuisances.

Enfin je rappelle que BUGEAT va accueillir les 12, 13 et 14 octobre le Congrès National de la Randonnée : aussi ce sont environ 300 personnes qui, venus de la France Métropolitaine et des DOM TOM vont découvrir notre commune, sachons leur réserver le meilleur accueil.

**Le Maire,**

**Pierre FOURNET**

Voici le numéro 49. Vous y trouverez :

- le mot du Maire Pierre FOURNET qui nous parle des travaux et projets en cours.
- le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du trimestre
- la vie des associations à Bugeat et au niveau cantonal
- la vie de BUGEAT ces derniers mois, les mots croisés, une devinette sous la forme d'une nouvelle photo : où a-t-elle été prise ?
- toutes les informations pratiques, comme d'habitude, en 6
- le mot de l'opposition municipale en 7
- deux vieilles photos de l'USB année 1946/47, année où elle fut championne de la Corrèze, cela pour souhaiter à l'équipe très sympathique de jeunes de Bugeat qui vient de relancer l'USB de suivre les pas de leurs glorieux anciens. (photos communiquées par Yves ORLIANGE que nous remercions).

Erreurs dans le précédent numéro et précisions :

Erreur : Marc ORLIANGE, dont les parents ont fêté récemment leurs noces de platine est décédé en 2003 et non 2006.

Précision : 2 autres Bugeacois ont participé au défilé du 14 juillet 1944 à Bugeat : Pierre MAGNIN et Jean BOUTOUX.

**Bonne lecture.**

La Commission Information

**J.P.MOURIÉRAS, D.BUCHON, S.LEBLANC,**

### 3 - COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU TRIMESTRE

#### 3.1 - REUNION DU 10 JUILLET 2007

##### JURES D'ASSISES

BUGEAT est regroupé avec VIAM et 3 jurés doivent être tirés au sort. Sont tirés au sort :

- DUC Jean Louis - VIAM
- VACHER Epouse MANUELLAN Marie Jeanne - VIAM
- VACHER Roger - BUGEAT

##### VOIRIE 2007

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'aide départementale notifiée au titre de l'année 2007 pour la voirie s'élève à : 2.846,00 €.

Pour en obtenir le bénéfice, cette aide doit donner lieu à délibération traduisant sa destination à la réalisation de travaux sur la voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- sollicite l'attribution et le versement de cette aide
- et en décide l'affectation au financement de travaux sur la voirie.

##### MOTION CINE PLUS

Lors de l'Assemblée Générale du Centre Régional de Promotion de l'Image du 05 juin 2007 ont été évoquées les difficultés budgétaires de l'Association CRPI, difficultés qui sont de nature à remettre en cause l'activité cinéma en milieu rural.

Les représentants des municipalités et des associations locales ont souligné tout l'intérêt que représente cette diffusion cinématographique pour les populations rurales et ont souhaité que les municipalités adhérentes s'associent au CRPI pour une démarche commune en vue d'obtenir les soutiens financiers nécessaires à la poursuite de cette action.

Le Conseil Municipal de BUGEAT, réuni en séance plénière, ce jour, demande au Conseil Régional de soutenir l'action à un niveau qui permettra la poursuite de cette activité affirmant ainsi son attachement aux territoires qui composent le Limousin.

##### VENTE TERRAIN

Le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur FARINA Henri propose d'acquérir une parcelle propriété de la commune et située dans le lotissement camping, parcelle cadastrée section A n° 1110, superficie de 390 m<sup>2</sup>, pour la somme de 2.000,00 €.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

##### PLACE DE DEPOT DE BOIS

Adoption du schéma d'implantation de places de dépôt de bois sur la commune

Le Maire présente au Conseil Municipal le schéma de places de dépôt de bois proposé par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, et lui demande de bien vouloir se prononcer sur les 8 projets d'implantation qui figurent sur le plan et la liste annexés.

La réalisation des places de dépôt de bois proposées s'échelonne dans le temps et à mesure de l'accord des propriétaires fonciers, des disponibilités financières communales et de l'octroi des aides publiques afférentes. La collectivité se charge d'acquérir les terrains nécessaires à leur implantation et en assurera la gestion et les entretiens ultérieurs.

Après avoir pris connaissance de l'étude, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable (5 Pour, 4 Abstentions, 3 Contre)
- charge le Maire de procéder à toutes démarches nécessaires à son exécution.

##### VILLAGE DE VACANCES DU LUC

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de fixer une caution « ménage » pour les chalets du village de vacances du Luc.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de fixer cette caution à 50,00 €.

##### SUBVENTION USB

Le Conseil Municipal, considérant que l'Union Sportive Bugeacoise doit commencer une saison de foot en septembre décide de lui attribuer une subvention de 763,00 € et vote les crédits nécessaires

### DECLASSEMENT VOIRIE COMMUNALE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 15/11/2006 il avait été mis à l'enquête publique le déclassement d'un chemin au village de Broussouloux. Il indique que le Commissaire Enquêteur a remis son rapport avec un avis favorable, aucune objection n'ayant été faite pendant la durée de l'enquête.

Il indique que seuls Mr et Mme KOLODZIEJ se sont portés acquéreurs de l'assise du chemin déclassé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de céder à Mr et Mme KOLODZIEJ Vincent l'assise du chemin déclassé, parcelle cadastrée section C N°1374 pour la somme de 10,00 €

- donne tous pouvoirs à son Maire pour signer l'acte de cession à intervenir et en général effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération, étant précisé que comme prévu dans la délibération du 15/11/2006 Mr et Mme KOLODZIEJ rembourseront à la commune les frais d'enquête publique, à savoir la somme de 161, 10 € (Mr et Mme KOLODZIEJ ayant réglé directement les frais de document d'arpentage).

### ACQUISITION MATERIEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'acquisition de 10 tables avec casiers et 12 couchettes pour l'école primaire auprès de la CAMIF.

Le montant de la dépense, soit 1.301,30 € sera réglé sur facture, grâce aux fonds inscrits au programme « Matériel 2007 ».

### RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES DE REMPLACEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3/1<sup>er</sup> alinéa

Considérant que les besoins de service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles

Sur rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que besoins des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3/1<sup>er</sup> alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles

- de charger le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

#### 4 - VIE DES ASSOCIATIONS À BUGEAT et dans le CANTON

##### 4.1 - GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La gymnastique volontaire organisée au 1000 Club par Pascale DOUNOT a repris le vendredi 05 octobre à 14 h 15.

##### **RAPPEL :**

**Ce chapitre 4 dans chaque numéro *du Bugeacois* est à la disposition des Associations de BUGEAT et même du canton pour informer sur leur vie : activités, compte rendu d'Assemblée Générale etc....**

**N'hésitez pas à nous communiquer vos papiers sachant qu'il faut les fournir à la fin de chaque trimestre.**

## 5 - LA VIE DE BUGEAT

### 5.1 - ÉTAT CIVIL DE BUGEAT

Pour **le troisième trimestre de l'année 2007, il y a eu :**

**1** naissance  
**1** mariage  
**3** décès

#### Naissance

Le 23 septembre à Tulle de **Mickaël UGURLU** fils de Stéphanie BANETTE et Hamit UGURLU domiciliés 7, Rue de la Vézère

Naissance à Limoges le 20 juin de **Robin CRAS** 2<sup>ème</sup> enfant d'Anne Marie BEYNAT et Benoît CRAS. Robin est le petit-fils d'Annie et Jean-Louis BEYNAT d'Orlianges. Toutes nos félicitations aux parents et grands parents et nos souhaits de longue et heureuse vie à Robin.

Nous avons appris la naissance de **Luka SEGUREL** 1<sup>er</sup> enfant de Maréva BERTRAND et Cédric SEGUREL qui travaille à NATEA ; Luka est le petit fils d'Annie et Didier SEGUREL de Terracol.

#### Mariage

Le 7 juillet de **Pierre LESTRADE** et **Evelyne BARAT** domiciliés en Région parisienne. Pierre est le fils de Maurice et Micheline LESTRADE

Toutes nos félicitations et vœux de bonheur aux époux.

#### Décès

de Madame **Dominique GOUMOT-LABESSE** née DEBORD le 29 juin à son domicile, 5 Rue du Feyt, à l'âge de 64 ans. Cérémonie religieuse le 3 juillet à Bugeat et crémation à LANDOUGE. Originaire de LIMOGES, elle avait acquis une grange à Broussouloux qu'elle avait fait restaurer. Depuis quelques mois, elle s'était installée dans sa maison de la rue du Feyt.

de Madame **Marie Reine Marguerite LEPETIT** née DELPASTRE le 3 juillet à la Maison de Retraite à l'âge de 93 ans. C'était une des doyennes de notre commune. Née à BUGEAT où ses parents tenaient un commerce de vins dans l'actuelle maison d'Alain MIMOUN, elle était devenue institutrice et avait exercé à LA NOUAILLE, PEROLS et TOY-VIAM avant de s'installer à BRIVE. A l'âge de la retraite elle passait 6 mois à BUGEAT dans sa maison Rue nationale et après le décès de son mari Aimé LEPETIT s'était fixée définitivement à BUGEAT.

Le 20 août au village d'Ambiaud de **Monsieur Jean-Pierre BESSE** à l'âge de 76 ans. Agriculteur à la retraite, il avait toute sa vie résidé à Ambiaud. C'est une figure bien sympathique qui disparaît.

Le 26 septembre inhumation à BUGEAT de Madame **BEYNAT Germaine née PRADELOUX** à l'âge de 84 ans. Originaire du village d'Orlianges auquel elle était très attachée, elle s'était fixée à BUGEAT après son mariage avec Fernand BEYNAT : ils avaient repris le commerce de marchand de vin de Monsieur MANCHON qu'ils ont exploité jusqu'au décès de Monsieur BEYNAT. C'est une figure très attachante et estimée de tous qui disparaît.

Le 26 septembre inhumation à BUGEAT de Madame **BROUILLAUD Odette née VEDRENNE**. Domiciliée à CHALAIS en Dordogne où elle est décédée, elle était propriétaire de la maison familiale Rue de la Tranchée.

Nous avons appris le décès à LAGNY sur MARNE le 30 juillet de **Berthe LANTY, née LAFARGE** à l'âge de 94 ans. Elle avait une maison Rue TURGOT à BUGEAT. Elle a été enterrée à BUGEAT dans le caveau de famille.

Nous avons appris le décès à MEYMAC d'**Albert VERGNE le 8 août à l'âge de 59 ans**. Il avait été employé à la commune de mars 2005 à septembre 2006, remplaçant Pierrot BARNABAS. Enterrement à MEYMAC le 11 août. C'est une figure bien sympathique et attachante qui, de plus, avait accompli son travail très consciencieusement et avec compétence durant les mois où il avait été dans l'équipe des employés municipaux

Nous présentons nos très sincères condoléances à leurs familles.

## 5.2- LA RENTREE SCOLAIRE 2007

### **Nouvelles de l'école primaire de Bugeat**

Ce sont, cette année, 100 élèves de 2 à 11 ans qui ont poussé les portes de l'école primaire, ce premier jour de rentrée. Un effectif donc stable pour une équipe enseignante elle aussi au rendez-vous !

Mesdames Jorgé et Nony accueillent toujours les enfants de cycle 3 dans le bâtiment du haut dont les murs des couloirs se sont égayés de belles couleurs durant les vacances.

En bas, les bambins des cycles 1 et 2 sont reçus par Mesdames Plunian, Messauchie et Lachaud.

Mademoiselle Gaguet, titulaire remplaçante, est également nouvellement nommée sur l'école à la place de Mademoiselle Mathieu.

Nos fidèles ATSEM sont toujours là : Mesdames Martin et Mouriéras, plus connues des enfants sous les noms d'Antonia et Martine.

A tous et toutes, bonne année scolaire que nous souhaitons remplie de découvertes et d'heureuses surprises !!!

### 5.3 - LES ABEILLES DE BUGEAT

(ou comment faire une chanson en y déclamant les noms des communes du canton).

Sur l'air des Comédiens ou d'Octavie de Bérenger

Pour faire un miel que rien d'âtre n'altère,  
Pour embaumer les près de nos vallons,  
Les belles fleurs que **Buge** (1) a dans sa serre (Bugeat)  
Ne valent pas celles que nous avons.

Mai nous sourit : abeilles, à l'ouvrage !  
Flore en tous lieux met pour vous le couvert.  
Des rossignols, dans chaque vert bocage,  
Les chants si **beaux ne font** qu'un seul concert. (Bonfond)

Qu'un galon d'or des **grands ceigne** la tête, (Grandsaigne)  
Qu'un mets de loin soit pour eux apporté.  
Grâce au printemps, notre parure est prête,  
Notre régal est pour vous récolté.

En nous trompant, la perfide paresse  
D'amers regrets nous **laisse tard** ou tôt. (Lestards)  
Etes heureux, vous travaillez sans cesse :  
Le désespoir n'est jamais votre lot.

A mon dessert, la **mûre a** pour voisine (Murat)  
La noire airelle (2) à la douce saveur,  
Lorsque chez moi mon vieil ami **Prat** (3) **dîne** ; (Pradines)  
Mais vos rayons ont la place d'honneur.

Apiculteur, pour tes chères abeilles  
Soit un bon **père. Oh ! le** ciel en retour , (Pérois)  
De leurs trésors remplira tes corbeilles.  
A leurs besoins pourvois avec amour.

Les gros frelons dans les ruches se plaisent,  
En un seul font des meurtres nombreux,  
Et sans pitié souvent **cinq mères lèsent**(4), (Saint Merd les Oussines)  
**Houssine-moi** ces hôtes dangereux.

Sans désirer une autre destinée,  
Content de peu, sous ton humble **toit vis**, (Toy-Viam)  
**En** prospérant, tes essaims chaque année,  
Te donneront et plaisirs et profits.

L'homme indolent tôt ou **tard n'a que** peines. (Tarnac)

Il faut passer sa **vie en** travaillant. (Viam)  
Qu'un sang actif circule dans nos veines ;  
Comme l'abeille, employons chaque instant.

Pour faire un miel que rien d'âcre n'altère,  
Pour embaumer les prés de nos vallons,  
Les belles fleurs que Buge (1) a dans sa serre  
Ne valent pas celles que nous avons.

F.-X.-J. Rebière, Avent-Voyer en Chef

- (1) Nom de deux frères pépiniéristes-fleuristes, renommés dans le département, demeurant l'un à Tulle et l'autre à Brive
- (2) L'airelle, appelée aussi myrtille, en patois les azras est le fruit d'un sous-arbrisseau de même nom, du genre des bruyères, qui croît dans les bois des montagnes élevées. On en trouve beaucoup dans les Monédières. Plusieurs commentateurs pensent que Virgile a entendu parler de l'airelle lorsqu'il a dit :  
Vaccinia nigra leguntur  
On cueille les noires airelles
- (3) Nom propre assez répandu dans le département
- (4) Le poète a été obligé de forcer l'expression pour rendre le nom de la commune. Cinq mères lèsent est synonyme de « plusieurs colonies peuvent être dévalisées ».

**Document prêté par Mme Michelle BONNEFOND**

#### 5.4 - MOTS CROISES

Voici une sixième grille de mots croisés toujours proposée par une de nos fidèles lectrices Marie-Françoise DESAUTEZ, née VIETHEL.

Nous remercions Marie-Françoise d'avoir eu l'idée de nous proposer ce passe-temps.

|   | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| A |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| B |   |   |   | ■ |   |   | ■ |   |   |
| C |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| D |   |   | ■ |   |   | ■ |   |   |   |
| E |   |   |   |   |   |   |   | ■ |   |
| F | ■ |   |   |   |   | ■ |   |   |   |
| G |   | ■ |   |   |   |   |   |   |   |
| H |   |   |   |   | ■ |   |   |   | ■ |
| I |   |   |   | ■ |   |   | ■ |   |   |
| J |   |   | ■ |   |   |   |   | ■ |   |
| K |   |   |   |   |   | ■ |   |   |   |
| L |   |   |   |   |   |   | ■ |   |   |

#### **HORIZONTALEMENT :**

A - Haras et château, don de Louis XV à sa favorite

B - En Ré dans l'Ain, mais aussi en Haute Corrèze - Bismuth symbolisé - réchauffe l'Egypte.

C - Pour décorer la peau.

D - En rouge sur les cartes - Traditions - Crie en forêt.-

E - Nationalisa

F - Mieux que vilain - possessif.

G - Absorbe et rejette.

H - Laisse un goût désagréable - supprime.

I - En tenue d'Eve - Phase lunaire - Préposition.

J - Symbole du Tour - Lieu d'aisance quand il est précédé de « petit ».

K - Fertile en plein désert - tenta.

L - Donc nécessaires - Donna la fièvre.

#### **VERTICALEMENT :**

1 - Grec pour Moustaki - Cœur de la ferme corrézienne.

2 - Personnages en prière - Se suffit à elle-même dans le Cantal, se joint à un antécédent en Haute Corrèze.

3 - Protégez vous, elles se transmettent - bien ventilée - dans la gamme.

4 - Forcer le trait - Parfois, vibratile.

5 - Excessifs - Il faut la tenir pour la photo.

6 - Pour tourner à gauche - Lisse ou courtois.

7 - A sa maison à Bugeat - drame lointain.

8 - déchet organique - Borde le bois - Tellement anglais.

9 - Particulièrement ennuyeuse - Une véritable étoile..

*La solution du mot croisé est quelque part dans ce numéro !!*

5.5 - Connaissez vous bien BUGEAT ? Où cette photo a-t-elle été prise ?



Elle a été prise sur la commune de Bugeat, en septembre, mais où ?  
(Donnez nous (à la mairie) l'endroit exact  
-> récompense à la première réponse exacte.

**Photo du précédent numéro :**

La deuxième photo représentait le linteau d'une porte sur la maison de Léon ORLIANGES au 3 Rue de la Liberté et représentait une oie et non une bécasse !.  
Le premier lecteur à avoir trouvé est le fils de Pascal DELAINE habitant au 8 rue de la Vézère, et vu son jeune âge, il a gagné une BD. Bravo !

5.6 - LA CORREZE en 600 questions de Gilles QUINCY ?

Le précédent article sur le même sujet a eu l'air de plaire à nos lecteurs, vu quelques commentaires que j'ai reçus. Voici de nouveau quelques questions avec leurs réponses tirées du livre de Gilles QUINCY « La Corrèze en 600 questions », Editions Archives et Culture 26 Rue Paul Barruel 75015 – PARIS

*Q : Quelle commune porte la devise : Trina ostia. Trina suburbia. Trina castella ?*

R : Treignac. C'est le rappel de son histoire placée sous le signe du chiffre 3 : trois portes, trois faubourgs, trois châteaux.

*Q : Quelle forteresse devint pendant la guerre de Cent-Ans le repaire des Grandes Compagnies ?*

R : Le château de Ventadour, à 7 km d'Egletons, foyer de l'amour courtois au XIII<sup>e</sup> siècle, tombé aux mains de Geoffroi Tête Noire en 1379.

*Q : Pourquoi Uzerche reçut, pendant la guerre de Cent-Ans, le titre d'Uzerche la Pucelle » ?*

R : Parce qu'elle résista à tous les sièges y compris celui des Anglais de 1374..

*Q : Quel écrivain, originaire de Bort les Orgues, fut secrétaire perpétuel de l'Académie française ?*

R : Jean-François MARMONTEL (1723-1799).

*Q : Quelle épreuve d'athlétisme Nicole DUCLAUX, de BRIVE, a-t-elle remporté à ATHENES en 1969 ?*

R : Le championnat d'Europe de course sur 400m. Elle a battu, à cette occasion, le record mondial.

*Q : Quel héros de la conquête du Maroc fut surnommé « l'homme rouge » ?*

R : Henry de BOURNAZEL né à LIMOGES en 1898, tué au combat au Djebel Sagho (Maroc) le 28 février 1933, enterré à SEILHAC.

*Q : En quelle année la population de BRIVE a-t-elle dépassé pour la première fois celle de TULLE ?*

R : Ce n'est pas depuis la guerre de 1939/45 comme on pourrait le supposer mais en 1896 ! (BRIVE 18111 habitants, TULLE 17374 habitants). Au recensement de 1891, BRIVE comptait 16803 et TULLE 18964 habitants.

*Q : En quelle année a eu lieu le premier Tour cycliste de la Corrèze ?*

R : En 1922. Le vainqueur s'appelait Téqui. Ce tour s'est interrompu de 1968 à 1980

*Q : A quel rang national se place le barrage de Bort pour sa capacité de retenue des eaux ?*

R : Au 2<sup>ème</sup> rang (477 millions de m<sup>3</sup>), le premier étant Serre Ponçon, sur la Durance..

*Q : Quel général fut le seul français à avoir battu Wellington au combat (Olo au Portugal) ?*

R : Joseph SOUHAM (1760-1837), comte d'Empire, né à Lubersac. Son nom est inscrit sur l'Arc de Triomphe à Paris.

*Q : Quel commune est appelée la « riviera limousine » ?*

R : Beaulieu sur Dordogne, en raison de son micro-climat et de sa végétation.

*Q : Qui a nommé « Pomme de l'estre » l'une des variétés de pommes dit « « Saint-Germaine » ?*

R : Turgot, intendant du Limousin.

L'histoire est trop belle pour ne pas vous la raconter :

« Pomme de l'estre » signifie « pomme de la petite fenêtre ».L'intendant Turgot, surpris un jour d'orage entre Brive et Tulle, se réfugia chez un paysan de St Germain les Vergnes ; le mauvais temps se prolongeant, le paysan demanda à son épouse de leur cueillir des pommes par la fenêtre : « prinha las pomas dins l'estre e bailha n'en a d'aqueus messiers ! »

L'intendant peu enclin au patois limousin les appela « pomme de l'estre ». Turgot , vers 1765, encouragea la plantation de pommiers de cette espèce.

*Q : Quel village limousin a été le plus filmé depuis l'invention du cinéma ?*

R : Collonges la Rouge. Citons parmi les films qui y ont été tournés : Le capitaine Fracasse en 1928, Poil de Carotte en 1932 (premier film parlant), Le chevalier de Pardailan en 1962,

L'homme qui rit et La grande peur de 1789 en 1974, La terrible et douce histoire de la demoiselle à la violette en 1982.

*Q : En quelle année ont débuté les courses de chevaux à Pompadour?*

R : En 1837.

*Q : Quelle rencontre secrète eut lieu dans l'abbaye d'AUBAZINE en 1944 ?*

R : André CHAMSON, venu de Souillac (Lot) rencontra le « colonel Berger » (André MALRAUX) pour fonder la brigade Alsace-lorraine.

*Q : Quelle sculpture antique se dresse place Voltaire à Ussel?*

R : Un aigle romain taillé dans le granit, découvert au Moulin du Peuch sur la Sarsonne.

**Compilé du livre par Jean-Pierre MOURIERAS**

## 6 - INFORMATIONS PRATIQUES

### 6.1 - NUMÉROS DE TÉLÉPHONES

Nous vous rappelons les numéros suivants toujours utiles et à laisser à votre portée.  
**MAIRIE DE BUGEAT :** **05.55.95.50.34**  
**heures d'ouverture au public : 10H30->12H et 14H->17H du lundi au vendredi**  
Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous (à prendre avec le secrétariat de la Mairie)  
**Fax de la Mairie :** **05.55.95.47.26.**

Le PAYS de BUGEAT sur INTERNET [www.lepaysdebugeat.com](http://www.lepaysdebugeat.com)  
et le site de BUGEAT [www.ville-bugeat.fr](http://www.ville-bugeat.fr), email : [mairie@ville-bugeat.fr](mailto:mairie@ville-bugeat.fr)

OFFICE de TOURISME et SYNDICAT d'INITIATIVE : **05.55.95.18.68**  
FAX : **05.55.95.67.90**  
Email : [bugeat.ot@free.fr](mailto:bugeat.ot@free.fr)

NOUVEAU SITE INTERNET de l'OFFICE DE TOURISME BUGEAT/SORNAC :  
[otsi.bugeatsornac.free.fr](http://otsi.bugeatsornac.free.fr)

#### MÉDECINS :

Docteur BUCHON **05.55.95.55.09**  
Docteur HERISSE **05.55.95.55.18**  
Docteur NOUAILLES **05.55.95.52.78**

MAISON DE RETRAITE : **05.55.95.52.65**

#### PHARMACIE :

Monsieur GAYOU **05.55.95.50.14**

#### INFIRMIER :

Service infirmier **05.55.95.50.07**  
(Mutualité Sociale Agricole  
1, Rue de l'Etang des Saules)

#### CHIRURGIEN DENTISTE :

Madame BASSET **05.55.95.41.42**

#### KINÉSITHÉRAPEUTE :

Monsieur BOINET **05.55.95.45.21**

#### INSTANCE GERONTOLOGIQUE :

Florence MILLET **05.55.72.36.58**

#### SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL :

Madame LEMOR **05.55.95.54.81**  
à BUGEAT le vendredi matin,  
3, Place du Champ de Foire  
ou **05.55.95.26.70** à MEYMAC

PORTAGE DES REPAS À DOMICILE : **05.55.95.67.40**

GENDARMERIE : **17** POMPIERS : **18**

DÉPANNAGE EDF : **0810.33.32.19**

S.N.C.F. : Gare **05.55.95.50.31**  
Information/Vente **08.36.35.35.35** (0,34€ la minute)

#### VÉTÉRINAIRE :

Docteur DIRSON **05.55.95.50.50**

#### LA POSTE :

**05.55.95.50.00**  
et **05.55.95.52.60** (Reveur)

TRÉSOR PUBLIC: **05.55.95.50.39**

CRÉDIT AGRICOLE : **05.55.46.19.80**

TAXI/AMBULANCE :  
Maison REGAUDIE **05.55.95.54.29**

## 6.2 - INFORMATIONS DIVERSES

### 6.2.1 - ORDURES MÉNAGÈRES

Toute l'année, elles sont désormais ramassées les lundi (bourg et villages) et vendredi (bourg).

→ Nous vous rappelons que ces ordures dites ménagères doivent être mises dans des sacs poubelle en plastique et ne pas contenir de gravats, cendres, herbes et débris de jardin, mais que l'on peut toujours amener ceux-ci à la déchetterie (voir ci-dessous les jours et heures d'ouverture de la déchetterie).

**IL N'Y A PLUS DE RAMASSAGE DES OBJETS DITS « ENCOMBRANTS »**  
Ils doivent être amenés à la Déchetterie de BUGEAT (ouverte depuis le 13 janvier 2004) ou de TREIGNAC (voir ci-dessous)

| <u>TREIGNAC</u>   | <u>BUGEAT</u> |
|-------------------|---------------|
| Lundi             | Mardi         |
| Mercredi          | Vendredi      |
| Samedi Après-midi | Samedi matin  |

**HEURES D'OUVERTURE : de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures**

Le SIRTOM de TREIGNAC aura à sa charge l'exploitation des 2 sites. Ces installations fonctionneront de façon complémentaire. Le même gardien assure la surveillance des deux déchetteries.

Tous les habitants domiciliés sur le territoire des communes membres du SIRTOM, ont accès à ces 2 déchetteries.

Rappelons que :

*LA DECHETTERIE DE BUGEAT se trouve dans la zone artisanale de Bugeat : prendre la route de TARNAC, puis tourner à gauche avant le pont SNCF.*

*LA DECHETTERIE DE TREIGNAC dite de Beauséjour à la sortie de TREIGNAC, il faut prendre la Route de CHAMBERET, puis la route du village de Noux*

*Les 2 déchetteries peuvent accueillir les gravats, les cartons, le tout venant, mais aussi les déchets verts : branches, herbe de tonte, les feuilles ...*

A compter du 05 juin 2007 un nouveau service sera proposé sur le site de la déchetterie de TREIGNAC : la plate-forme de regroupement des déchets verts.

Vous pourrez y apporter branchages, feuilles et gazons.

Ces matériaux devront être préalablement triés ; il est conseillé de charger d'abord les feuilles et gazons et, en dernier les branchages.

Lors du déchargement sur le site le gardien indiquera où vider les feuilles et gazons.

Les branchages devront être stockés séparément, toujours sur les instructions de l'agent du SIRTOM.

Ce service sera gratuit pour les particuliers et, facturé comme suit pour les artisans :

- 10 € le camion de 3,5 tonnes ou grosse remorque : pour les entreprises dont le siège social est situé sur le SIRTOM

- 20 € pour les autres (entreprises dont le siège social est situé hors du territoire du SIRTOM).

Le gardien établira un bon de dépôt, signé par le chauffeur avec indication du numéro de véhicule, de la date et de l'heure, un double lui sera remis, et la souche servira à la facturation.

La plate-forme déchets verts sera ouverte de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, tous les jours sauf :

- Dimanche et jours fériés

- de mi-décembre à mi-janvier, elle fonctionnera à mi-temps selon les horaires actuels de la déchetterie de TREIGNAC : lundi et mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h ; le samedi après-midi de 14 h à 18 h .

Le SIRTOM se réserve le droit de modifier les jours et horaires d'ouverture si nécessaire.

Dépôt des verres vides :

Les containers se trouvent désormais à une centaine de mètres du précédent endroit, Rue de Chaleix, sur un terrain aimablement prêté à la commune par Monsieur Pierre TRIGUEROS, de TARNAC.

## **Nous rappelons qu'il est interdit de déposer des gravats sur la plate-forme du Luc.**

**Tout contrevenant s'expose à des pénalités.  
Il y a en effet une déchetterie ouverte sur BUGEAT.**

**Les agents de la collecte constatent la présence de nombreuses tripes d'animaux dans les conteneurs. Ces déchets qui proviennent de produits de la chasse ne sont pas considérés comme déchets ménagers, et, pour des raisons sanitaires doivent être collectés par des circuits spécifiques.**

### 6.2.2 - FOIRES

ont lieu les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> JEUDI du mois, sauf la deuxième de décembre qui a toujours lieu le 24 décembre, quel qu'en soit le jour de la semaine.

### 6.2.3 - HORAIRES DE LA GARE SNCF

LUNDI au SAMEDI : de 9H00 à 12H00 et de 13H00 à 17H15  
DIMANCHES ET FETES : de 12H30 à 19H40

De nouvelles dessertes ont été mises en place depuis le 12 décembre 2004 :

11H30 du lundi au vendredi direction USSEL (arrivée à 12H06)

19H44 le vendredi direction USSEL (arrivée 20H17)

17H15 le dimanche direction LIMOGES (arrivée 18H21) avec correspondance pour PARIS (arrivée 21H34)

Ligne locale 05 55 95 50 31 ou Tél 3635 (0,34€ la mn) et MINITEL 3615 code TER

En dehors des heures d'ouverture, se présenter au contrôleur du train qui vous délivrera un titre de transport.

### 6.2.4 - HORAIRES DE LA POSTE

Ils sont les suivants :

LUNDI au VENDREDI : de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H30

SAMEDI : de 9H00 à 12H00

Départ du courrier : chaque jour à 15H45, sauf le samedi à 12H15

### 6.2.5 - DIVERS : LOGEMENTS à LOUER et TERRAINS à BATIR

**Il y a actuellement à louer 3 maisons F5 et 1 maison F4 Rue des Fleurs de la Saint Jean**

Les propriétaires souhaitant mettre en location une maison ou un appartement sont invités à le signaler au secrétariat de la Mairie. Au lotissement de CHALEIX, la Mairie dispose toujours de plusieurs lots de 700 à 2300m<sup>2</sup>. S'adresser à la Mairie pour connaître les prix et les surfaces des différentes parcelles.

### 6.2.6 - PERMANENCES DE M. Patrice AMADIEU pour l'année 2005

Monsieur **Patrice AMADIEU**, chargé de mission de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, député de notre circonscription **tiendra ses prochaines permanences à la Mairie le 4<sup>ème</sup> mardi de chaque mois de 9H30 à 11H30.**

Pour ceux qui ne pourraient attendre la prochaine permanence, Monsieur AMADIEU reçoit également à USSEL à l'adresse suivante : 3 rue Saint Martin en centre ville, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9H à 12H et de 14H à 18H. Il est conseillé de prendre rendez-vous au 05.55.96.15.36.

### 6.2.7 - CALENDRIER DES PERMANENCES de la PAIO

(Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation)

**Elles ont lieu à la Mairie de BUGEAT en principe le troisième jeudi de chaque mois à partir de 9H30.**

Il est impératif de prendre rendez-vous à la P.A.I.O en téléphonant au 05.55.96.27.69.

### 6.2.8 - BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

Nous vous rappelons qu'il existe une **bibliothèque communale** dans les locaux de la Mairie **ouverte chaque mercredi de 14H30 à 17H et les jours de foire de 10H à 11H.** Tél. 05.55.95.48.53

### 6.2.9 - PERMANENCE DE LA MSA

La MSA tient une permanence à la mairie le 2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois de 09H30 à 12H00

### 6.2.10 - PERMANENCE DE LA C P A M (l'heure a été changée)

Il est rappelé que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie tient une permanence à la Mairie chaque

**Jeudi de 14 h 00 à 15 h 00**, où vous pouvez venir déposer vos dossiers, demander des renseignements ou poser des questions.

#### 6.2.11 - PERMANENCE OPAH MILLEVACHES

Des permanences concernant l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. ont lieu à la mairie de BUGEAT de 10 h 30 à 12 h 30. Pour le prochain trimestre ce sera le 06 novembre.

#### 6.2.12 - NOUVEAUX ARRIVANTS

Bienvenue à

- Monsieur et Madame GRANCHERE Alain, 8, Rue du Pré Vacher
- Monsieur POULAIN, Madame ELOY, retraités 8, Rue des Fleurs de la Saint Jean
- Monsieur et Madame PEREIRA DA COSTA et leurs 4 enfants, Rue Nationale qui ont ouvert un garage dans le local autrefois occupé par CITROEN
- Monsieur et Madame FARINA et leurs 3 enfants, Lotissement des Trois Ponts
- Monsieur et Madame BLANCHARD et leurs 2 filles, Gendarme 50, Rue Nationale
- Monsieur et Madame GRIMAUD, Gendarme 50, Rue Nationale
- Monsieur OBRY Guy, Retraité, 19, Rue Turgot
- Monsieur et Madame JAVOUREZ Pascal à Mouriéras ; Pascal est employé municipal
- Monsieur et Madame SCOHY Baudouin, Retraités, 5, Rue de la Vézère

#### 6.2.14 - PROGRAMME DU CINEMA POUR LE 4ème TRIMESTRE 2007

(se renseigner à la Mairie)

Rappel : séances au FOYER RURAL, prix des places Adultes 4 €, Enfants 3 €

#### 6.2.15 - SI VOUS RECEVEZ LE BUGEACOIS PAR LA POSTE

N'oubliez pas (si vous ne l'avez pas déjà fait) de régler les 3 €uros afin d'assurer les frais postaux pour l'année 2007 (4 numéros).

#### 6.2.16 - VOULEZ VOUS PRATIQUER LA MUSIQUE ?

Vous souhaitez que vos enfants découvrent la musique et pratiquent un instrument. Vous désirez commencer ou reprendre des études musicales.

Vous voulez approfondir vos connaissances et vous perfectionner.

La Communauté de Communes étudie la possibilité de créer une antenne de l'Ecole de Musique de Haute Corrèze sur Sornac. Elle souhaite cependant évaluer l'intérêt des habitants et les instruments ou pratiques souhaités.

L'Ecole de Musique est basée à Ussel avec trois antennes, Meymac, Neuvic et Bort les Orgues. Les cours sont assurés par des professeurs diplômés et comprennent en principe une heure de solfège et 30 minutes de pratique individuelle d'un instrument. Ils sont ouverts à tous, enfants et adultes, avec des possibilités d'éveil musical pour les plus petits (à partir de 4 ans). Les cours sont organisés durant les périodes scolaires. A titre d'information, la participation demandée aux familles sur les autres antennes varie de 120 à 330 €uros suivant la pratique. Certains instruments peuvent être loués par l'école de musique.

A titre d'exemple, les disciplines instrumentales suivantes peuvent être proposées : Piano, accordéon chromatique, violon, violoncelle, guitare classique, guitare d'accompagnement, guitare électrique, basse, clarinette, saxophone, flûte à bec, flûte traversière, trompette, batterie, percussions, vielle à roue, accordéon diatonique, violon traditionnel.

Du chant choral peut également être organisé.

Dans la mesure où la demande serait suffisante pour justifier un déplacement les cours pourraient commencer à la Toussaint.

Aussi, au cas où vous seriez intéressé, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le coupon ci-dessous au plus vite.

L'inscription et la pratique restent bien sur possibles sur les centres d'Ussel et Meymac. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

l'Ecole Intercommunale de Musique de Haute-Corrèze -  
3, rue Sénéchal - 19 200 Ussel – Tél : 05 55 72 39 80

**MUSIQUE : COUPON A RETOURNER A  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BUGEAT-SORNAC  
19 170 SAINT-MERD LES OUSSINES**

NOM :

PRENOMS :

Age :

Adresse :

Téléphone :

Discipline souhaitée :

Pour tout renseignements, contacter la Communauté de Communes au 05 55 95 18 29

6.2.17 – TELETHON 2007

Cette année encore, les organisateurs du téléthon font appel à votre générosité.

Le Comité des Fêtes organisera le 7 décembre à 20 h 30, au Foyer rural, un concours de belote dont tout le bénéfice sera reversé au téléthon.

Une bugéacoise préparera une paëlla. Les parts seront vendues, uniquement sur réservation en téléphonant avant le 25 novembre à l'office de Tourisme au 08.73.68.62.95.

D'autres associations souhaitent s'associer à cette manifestation, nous les en remercions.

Dans la maison du Département, face au Crédit Agricole, le 8 décembre de 9 h à 17 h, se trouvera une urne, le fil rouge, des objets fabriqués par les bénévoles, une vente aux enchères (nous acceptons tous les objets anciens, à l'exclusion des vêtements).

Les jeunes pompiers, feront, comme les années précédentes, du porte à porte, pour vendre des articles (nounours, porte clefs, ...). Merci de leur réserver le meilleur accueil.

D'autre part, (bricoleurs, dames habiles, commerçants, ...) que ceux qui souhaitent apporter leur aide pour la réussite de cette noble cause se fassent connaître soit chez Patricia MAURY 05.55.95.41.00, soit chez Michèle TEXIER 05.55.95.52.01.

D'avance Merci pour votre générosité.

**SOLUTION DES MOTS CROISES :**

**Horizontalement :** A - POMPADOUR B -ARS - bi - Râ C - tatouages D - R.N. - Us - Rée  
E - Etatisa F - serf - nos G - Respire E amer - ôte F nue - P.L - es G Tr - coin  
H Oasis - osa I - utiles - or

**Verticalement :** 1 - pâte - cantou 2 - orants - MURAT 3 - M.S.T. - aérée - si. 4 - outrer - cil  
5 - Abusifs - pose 6 - Dia - poli 7 - granit - Nô 8 - urée - Orée - so 9 - raseuse - star

« **POUR VOS IMPOTS, CHOISISSEZ LE PRELEVEMENT A L'ECHEANCE OU LA MENSUALISATION** ».

**>Vous préférez payer vos impôts à chaque échéance :**

Vous bénéficiez d'un avantage de trésorerie car votre compte est prélevé 10 jours après la date limite de paiement.

Vous êtes systématiquement prévenu de la date et du montant du prélèvement. Pour l'impôt sur le revenu, vous êtes prélevé en février et en mai pour les 2 acomptes provisionnels et en septembre pour le solde.

Pour la taxe foncière, vous êtes prélevé en octobre et pour la taxe d'habitation, en novembre.

**>Vous préférez étaler sur l'année les paiements de vos impôts pour mieux gérer votre budget :**

Vous optez alors pour la mensualisation: 10 mensualités de janvier à octobre avec un étalement possible en novembre et décembre si votre impôt augmente. Les prélèvements sont effectués sur votre compte le 15 de chaque mois. Vous pouvez à tout moment modifier ou suspendre le montant de vos prélèvements.

*Ainsi, vous ne risquez plus d'oublier votre règlement et de subir une majoration de 10%.*

**>Vous voulez gagner du temps !**

>Pour payer directement en ligne,

Vous bénéficiez ainsi d'un délai supplémentaire de 5 jours après la date limite de paiement ; il vous suffit de disposer d'un compte bancaire domicilié en France. Lors de votre 1ère connexion, vous indiquez vos références fiscales inscrites sur votre avis d'imposition et vos coordonnées.

Vous signez et adressez à votre banque une adhésion au télépaiement. Pour les échéances suivantes, vous donnez un ordre de paiement à chaque échéance et conservez ainsi la possibilité de régler par un autre moyen. Quelle que soit la date du paiement, votre compte est prélevé 10 jours après la date limite de paiement.

> Pour adhérer en ligne à l'une des deux formules de paiement automatique.

> Pour modifier en ligne le montant de vos mensualités ou suspendre vos prélèvements

> Pour signaler un changement de compte bancaire.

Pensez à vous connecter sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

*La connexion est sécurisée. Vous recevez systématiquement un accusé de réception.*

## 7 - POINT DE VUE DE L'OPPOSITION MUNICIPALE

*Chères concitoyennes, chers concitoyens,*

*Que d'eau, que d'eau, tel aurait pu être le slogan de cette période estivale dans notre région. Heureusement, les vacanciers ont tout de même pu bénéficier des installations du camping, qui, cette année, était particulièrement nettoyé, pour la grande satisfaction des estivants. Une pensée tout de même pour les agriculteurs et tous les corps de métier travaillant en extérieur.*

*Le mauvais temps n'a tout de même pas influencé le déroulement de la fête locale, qui cette année encore s'est bien déroulée. Bravo à tous les bénévoles et participants, à l'année prochaine.*

*L'U.S.B a entamé avec panache sa première saison du renouveau, restant sur deux matchs nuls en championnat, loin de démeriter devant l'adversité, courage donc, car la victoire est au bout de la route.*

*Le 20 Septembre avait lieu cette année, la fête de la Poste, événement national, qui localement, cette année a remporté un vif succès auprès de la population, le personnel du bureau de Poste de Bugeat s'étant largement impliqué dans le bon déroulement de cette journée.*

*Lors de la réunion du Conseil Municipal du 10 Juillet a été évoqué l'implantation des dépôts de bois, demandés par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt. Pour ma part, j'ai voté contre ce projet, car, l'achat des terrains revient à la charge de la commune et servira à stocker le bois de forêts privés pour la plupart.*

*Le 1er Octobre, le projet finalisé de la nouvelle station d'eau potable a été présenté par la société Socama. C'est un projet ambitieux mais également nécessaire pour notre commune. Si toutes les subventions sont au rendez-vous, le prix du m<sup>3</sup> d'eau ne devrait pas beaucoup changer. Affaire à suivre.*

*Pour terminer, j'aimerais souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux habitants de notre commune, en espérant une bonne adaptation.*

*Enfin, avec un peu de retard, une bonne rentrée scolaire à tous nos élèves ainsi qu'à leurs professeurs et instituteurs (trices)*

*A bientôt*

*Serge Leblanc*

*PS : la page de l'opposition municipale est écrite avec OpenOffice sous Linux*

2 photos tirées d'une plaquette sur l'USB faite en 1947 alors que l'équipe première venait d'être sacrée championne de la Corrèze



L'ÉQUIPE PREMIÈRE DE L'UNION SPORTIVE DE BUGEAT

(Saison 1946-1947)

CHAMPION DE LA CORRÈZE

De gauche à droite. *Debouts* : Pierre COUIGNOUX, Vice-Président, LANTI, SADERNE, CAPOULADE, DEBENEIX, PEYRAUD, JAMILLOUX et Marc CHABROL, Président.  
*Premier rang* : Lucien THOMAS, MOUNEUX, MOURANGEOU, Salvador WALS-WAQUE, A. COUIGNOUX, capitaine.

Un petit clin d'œil à la publicité de l'époque qui, en 1947, accompagnait la plaquette de l'USB

**HOTEL DES VOYAGEURS**

Veuve François PANET, Propriétaire  
CUISINE DE FAMILLE — TRUITES A VOLONTÉ  
CHAUFFAGE CENTRAL     SALLE DE BAINS  
EAU COURANTE     GARAGE  
TÉLÉPHONE 8

ARTICLES DE MÉNAGE — QUINCAILLERIE

**H. BONNETAUD**

GAZ BUTANE — SOUVENIRS — JOURNAUX  
TÉLÉPHONE 53

MOTOFACHEUSES SUISSES

**Louis MAZAUD**

Agent Général pour le Département  
**BUGEAT**

**René LESTANG**

**"AU FRUIT CORRÉZIEN"**

à **BUGEAT** - Tél. 27

Invite le consommateur sceptique  
Soucieux de son intérêt,  
A fréquenter sa boutique  
Pour équilibrer son budget.